



CLR- Union SNUI - SUD Trésor

Boite 29 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44
Fax 01.43.48.96.16 - E-mail : clr@snuisudtresor.fr - [http://www.snuisudtresor.fr /cnr/](http://www.snuisudtresor.fr/cnr/)

MARE FISCUM, MARE NOSTRUM,
Bulletin National de Liaison du Comité des retraités

N° 43

Février 2011

EDITO

COMMUNIQUE DE PRESSE NATIONAL DU CLR

***SE LOGER, SE NOURRIR, SE SOIGNER, LES DIFFICULTES AUGMENTENT,
UNE REVALORISATION IMPORTANTE DES RETRAITES EST INDISPENSABLE ...***

L'augmentation continue des dépenses contraintes, les frais de médecin et de médicaments de plus en plus coûteux et de moins en moins remboursés, une inflation de 1,50% pour une revalorisation accordée de 0,9% en 2010, tout cela réduit fortement les capacités de subvenir à la totalité des besoins de la vie courante pour de plus en plus de retraités.

Le Comité de Liaison des Retraités de l'Union SNUI - SUD TRESOR SOLIDAIRES considère qu'une augmentation généralisée des retraites et pensions, accompagnée de mesures spécifiques plus importantes pour les plus faibles d'entre elles, doit être décidée rapidement et être de nature à combler les pertes évidentes de pouvoir d'achat.

Le Comité de liaison des Retraités de l'Union SNUI - SUD TRESOR s'inscrira dans toutes les actions et démarches qui seront mises en œuvre, dans l'unité syndicale la plus large, pour obtenir cette indispensable revalorisation. Il appelle tous ses correspondants départementaux, tous ses adhérents à participer à toutes les interpellations qui seront entreprises en direction des élus, des membres du gouvernement, du Président de la République.



Commission exécutive nationale

Mardi 18, mercredi 19 janvier 2011

TEXTE VOTE A L'UNANIMITE

La commission exécutive nationale de la FGR-FP réunie les 18 et 19 janvier 2011 :

- condamne la politique de rigueur dont les salariés et les retraités sont les premières victimes,
- s'indigne de la dégradation continue de l'emploi, des services publics, du pouvoir d'achat des actifs et des retraités, des atteintes aux valeurs de la République, notamment à la laïcité,
- continue à dénoncer la réforme des retraites dans son ensemble. Les réformes successives depuis 2003 contribuent à la remise en cause du statut de la Fonction publique et du Code des pensions,
- demande que les retraités soient largement associés aux discussions qui s'ouvrent sur la prise en charge de la perte d'autonomie. Ils doivent pouvoir faire valoir leurs propositions en matière de financement.

Pour la FGR-FP, la prise en charge de la perte d'autonomie, qui est un droit universel, doit être assurée par la solidarité nationale, au sein de la Sécurité sociale. Elle doit être financée par une cotisation progressive et universelle basée sur la totalité des revenus, y compris ceux du patrimoine.

- appelle tous les adhérents de la FGR-FP, avec l'ensemble des retraités, à participer aux actions de sensibilisation organisées courant février auprès des candidats aux élections cantonales prochaines, sur les questions liées à la prise en charge de la perte d'autonomie,

- dénonce à nouveau la baisse du pouvoir d'achat des retraités qui s'amplifie à cause de l'augmentation continue des dépenses contraintes.

La FGR-FP proposera à ses partenaires lors des rencontres du début février, de lancer une action pour une meilleure revalorisation des pensions.

Pour le CLR sont membres de la Commission Exécutive Nationale de la FGR-FP : Michel SOUFFLET au titre de l'Union SNUI-SUD-TRESOR qui a un siège de droit (le CLR ayant plus de 2000 Adhérents) et Christian STEENHOUDT (Président du CLR) qui a été élu au congrès de la FGR à Pau en juin de PAU.

Une fidèle adhérente de Clermont-Ferrand nous fait part de sa situation et des réflexions que cela lui inspire

« Très âgée, agent d'assiette retraitée de la DGI, je perçois mensuellement 1 200 € de retraite. La modicité de mes ressources ne me permet plus de subvenir à la totalité des besoins de vie les plus élémentaires. Locataire d'un petit logement, je vis seule, sans famille. Ma santé se dégradant inexorablement, je dois supporter en plus des dépenses courantes, des frais de médecin et de médicaments de plus en plus coûteux, mais de moins en moins remboursés par la Sécurité Sociale et la Mutuelle.

Je lis avec grande attention tout ce qui est publié dans l'Unité, le Courrier de la FGR et le bulletin du Comité des retraités. »

Commentaire du CLR : Tout d'abord grand merci pour cette fidélité sans faille depuis si longtemps et heureux de savoir que toute l'information que tu reçois, est lue avec intérêt.

Ensuite comme tu le sais nous partageons totalement tes constats sur les difficultés de plus en plus grandes rencontrées par un nombre de plus en plus grand de retraités dont le montant des pensions est peu élevé et très nettement insuffisamment revalorisé

« L'année 2010 a été une grande année de revendication et de manifestations syndicales. Pour la Retraite des actifs, oui, mais pas pour la retraitée très âgée que je suis, qui, tout compte fait ne récoltera, sans doute, aucun profit de toute cette agitation !! En avez-vous conscience quand vous me demandez, à tout propos, d'être solidaire et de participer à des manifestations que mon état de santé trop dégradé ne me permet pas de suivre et qui n'aura finalement aucun effet à mon égard ? »

Commentaire du CLR : Le dossier des retraites a des effets directs sur ta situation :

- Ce dossier a été révélateur d'un choix de société qui concerne tous les citoyens quel que soit leur âge, puisqu' au cœur des débats, le syndicat a posé clairement le choix de redistribution des richesses produites pour financer l'ensemble des retraites et pensions actuelles et à venir, mais aussi pour financer l'augmentation de ta pension.

- Par ailleurs en ta qualité de fonctionnaire d'Etat, ce dossier des retraites ne concernait pas que les actifs, puisque nous nous sommes battus pour le maintien du statut et le refus de la création d'une caisse de retraite qui serait très vite en difficulté compte tenu du nombre de suppressions d'emplois dans la fonction publique d'Etat et du nombre grandissant de retraités. Les difficultés de cette caisse, si elle existait, se traduirait par une incapacité à maintenir le niveau, déjà faible, de pension que tu perçois aujourd'hui.

- Nous avons conscience que le gouvernement a fait passer en force cette réforme mais personne ne pourra accuser le syndicat d'être responsable des méfaits qu'elle produira pour tous.

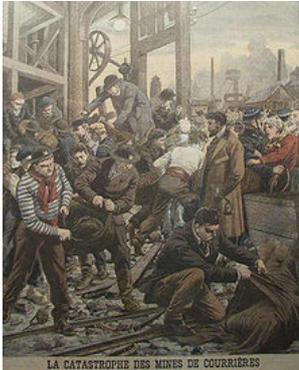
- Enfin nous avons aussi conscience que, parmi nos adhérents, nombreux sont ceux dont l'état de santé interdit de faire tout ce qu'ils souhaiteraient. Il n'y a pas à culpabiliser de cet état de fait et ce d'autant plus que l'expression de la solidarité passe aussi par continuer à être adhérent au syndicat.

« En définitive, que fait le Syndicat pour améliorer la situation des retraités âgés, qui ne cesse de se dégrader !! »

Commentaire du CLR : En toute première réponse, en dehors du syndicat, quelle est la structure organisée qui a vocation à prendre en charge la totalité des problèmes rencontrés par les retraités ? Aucune.

La lecture de ce bulletin qui publie la prise de position de la CE Nationale de la FGR-FP et le communiqué de presse du CLR, te permettra de voir qu'au-delà de la conscience très nette que nous avons de la situation nous allons une fois encore agir pour exiger du gouvernement qu'il prenne en compte nos demandes, ta demande pour faire respecter le droit à une retraite décente grâce à des moyens financiers améliorés, grâce à un meilleur accès aux soins et tout cela passe par une meilleure redistribution des richesses produites.

DEVOIR DE MEMOIRE



Il est parfois nécessaire de rappeler l'Histoire. Le progrès social est récent et il ne faut pas oublier que rien n'est définitivement acquis. Il en est ainsi du repos hebdomadaire qui paraît être une évidence pour beaucoup d'entre nous mais qui n'a été octroyé

que depuis un peu plus de cent ans.

Historiquement, dans nos sociétés judéo-chrétiennes, le jour chômé ou jour du Seigneur est issu de la Bible. La Révolution Française l'a aboli. Une loi de 1814 « pour la sanctification religieuse » l'a rétabli sous la pression du clergé afin que l'ouvrier puisse assister à la Messe avec sa famille. En réalité, cette loi était peu ou prou appliquée et elle fut abrogée par une loi le 12 juillet 1880.

Avant 1906, l'ouvrier travaillait la semaine et devait entretenir et réparer les machines le dimanche, selon Napoléon « le peuple mangeant le dimanche, il doit pouvoir travailler le dimanche ». En fait, le repos hebdomadaire est concédé selon le bon vouloir du patron. Les ouvriers sont là pour travailler quelles que soient les conditions de travail. A cette époque, elles sont difficiles voire inhumaines. On ne s'occupe pas du bien être de l'ouvrier qui, à 40 ans, ayant souvent sombré dès le plus jeune âge dans l'alcoolisme, est déjà un vieillard.

En 1906, le samedi 10 mars, dans le bassin minier du Pas de Calais, un coup de grisou, suivi d'un coup de poussier dévaste 100 km de galeries entre Courrières et Lens. Cette catastrophe minière fit officiellement 1099 morts. Lors des obsèques, le 13 mars, le

directeur des Houillères est accueilli par la foule : « assassins » « vive la révolution - vive la grève ». Le 16 mars 1906, 45 000 mineurs se mettent en grève. Le 20 mars, Clémenceau, alors Ministre de l'intérieur, fait intervenir la troupe suite à l'occupation par les grévistes de l'hôtel de ville de Lens. La tension est à son comble, les incidents se multiplient et un officier de l'armée est tué. Le 1^{er} mai, 50 000 mineurs défilent à Paris. Cette catastrophe eut des répercussions à la fois sur le plan politique et sur le plan social.

Le 20 mai, les forces de gauche remportent les élections. Il faut absolument apaiser les ouvriers mais aussi le clergé, juste après la loi du 9 décembre 1905 sur la « Séparation des Eglises et de l'Etat ». C'est ainsi que, sous le gouvernement présidé par Ferdinand Sarrier, les députés votent la loi Lemire, (du nom de l'abbé Lemire, député républicain qui fut aussi à l'origine de la création des allocations familiales et des jardins ouvriers). La loi est promulguée le 13 juillet 1906. Elle accorde aux salariés de l'industrie et du commerce un repos de 24h après 6 jours de travail. L'article 2 de la loi fixe ce repos au dimanche. Le congé du dimanche n'a rien de religieux. Il repose sur deux valeurs nouvelles : le repos et la famille.

En 1906, les gens de maison et les travailleurs agricoles en sont exclus. Pour que le repos dominical soit généralisé, il faudra attendre la fin de la 1^{ère} Guerre Mondiale. Mais rien n'est jamais acquis en la matière. Ces dernières années, de grandes enseignes commerciales voulaient remettre en cause le repos dominical soit disant pour permettre aux clients de faire leurs courses en famille. Le discours néo libéral n'a peut être pas dit son dernier mot. Par conséquent, la vigilance s'impose tous les jours.

DEVOIR DE MEMOIRE (suite ...)

Déjà en 1906, le patronat proclamait «ce n'est pas possible» à propos du repos hebdomadaire. L'économie du pays allait être ruinée. Alors, la semaine de 40h et les congés payés, n'y pensons pas, c'était complètement impossible. A l'époque, la semaine de travail n'avait pratiquement pas de limite. En 1936, tout a commencé, comme souvent, par un fait «anodin» qui, telle une traînée de poudre, se propagea à l'ensemble du pays.

Le 11 mai 1936, les ouvriers des usines d'aviation Bréguet se mettent en grève pour exiger la réintégration de deux militants syndicaux qui avait été licenciés parce qu'ils s'étaient mis en grève le 1^{er} mai. Ces usines étant situées au Havre, les dockers se mettent en grève par solidarité. Puis, le mouvement s'étend le 13 mai aux usines Latécoère de Toulouse, le 14 aux usines Bloch de Courbevoie. Le 24 mai, 600 000 manifestants, drapeaux rouges en tête, défilent pour célébrer la Commune de Paris. Le 28 mai, les ouvriers de Renault à Boulogne Billancourt se mettent en grève et sont suivis par d'autres secteurs de l'économie : la métallurgie, la chimie, le textile mais aussi par les ouvriers agricoles ou des employés comme les garçons de café, les vendeurs de journaux. Par ailleurs, c'est la première fois en France que les grévistes occupent les usines. Le patronat inquiet refuse de faire appel aux forces de l'ordre, il préfère négocier. Deux millions de grévistes, 9000 entreprises occupées, on a peur de revivre la révolution bolchevique. Issu du Front populaire, le Président du Conseil, Albert Sarraut (radical-socialiste), demande à Léon Blum (SFIO) de prendre le relais pour résoudre la crise.

La pression était telle que la Confédération Générale du Patronat Français accepte rapidement les revendications. Des avancées sociales importantes sont ainsi obtenues avec les accords Matignon : Les salaires sont augmentés de 7 à 15 % selon les activités, le droit syndical est reconnu : des délégués représenteront le personnel. Ils ne pourront être licenciés sans l'autorisation de l'inspection du Travail. Les lois des 11 et 12 juin viennent compléter le dispositif : La semaine de travail passe 48 h à 40h. Le but était de réduire le chômage en maintenant un niveau de production identique. Des conventions collectives définiront les statuts des employés d'une branche professionnelle, après négociation entre les représentants des employeurs et les représentants des salariés. 15 jours de congés payés (2 semaines et 2 week-ends) sont obtenus avec possibilité d'obtenir des

billets de train avec une réduction de 40%.

Malgré ces avancées sociales, certains veulent continuer la grève. Le PCF par la voie de Maurice Thorez appelle à la reprise « il faut savoir arrêter une grève dès que satisfaction a été obtenue. Il faut même savoir consentir au compromis si toutes les revendications n'ont pas encore été acceptées mais que l'on a obtenu la victoire sur les plus essentielles revendications. »

Il faut savoir que sitôt la victoire obtenue, le camp adverse n'a qu'un but reconquérir le terrain concédé. C'est ainsi que le premier coup de canif a été donné par Paul Reynaud (Alliance démocratique) qui dès 1938 autorise les heures supplémentaires qui, bien entendu, sont payées à un taux horaire moindre. C'est ensuite le gouvernement de Vichy qui porte la durée maximum de travail à 60 heures. Après la seconde guerre mondiale, la semaine de 40h sera rétablie mais comme il faut bien reconstruire, les heures supplémentaires seront autorisées. En 1982, la réduction du temps de travail se poursuit sous la présidence de François Mitterand avec les 39h, puis sous le gouvernement Jospin avec les lois Aubry sur les 35h. On connaît aussi les attaques subies par les 35h avec la possibilité pour les entreprises de recourir aux heures supplémentaires, exonérées d'impôt et charges sociales.

Les congés payés ont connu une existence plus apaisée. Leur progression n'a pas cessée. En mars 1956, le gouvernement Guy Mollet fait voter une loi pour les porter à 3 semaines. La loi du 16 mai 1969 étendra à tous les salariés les quatre semaines de congés payés obtenues en décembre 1962 par les métallos de Renault et que 85 % des salariés du privé avaient arrachées au cours de mai 68. Enfin, en 1982, le gouvernement Mauroy, par une ordonnance du 16 janvier 1982, fixe les congés payés à 5 semaines.

L'histoire nous apprend que rien n'est jamais acquis et que le plus souvent il nous faudra poursuivre la lutte pour garder les avancées sociales obtenues par nos aînés.

Comme le disait Fleurette Levesque «la vie est un éternel recommencement, seule l'acceptation de la défaite signifie la fin de tout. Tant et aussi longtemps que l'on sait recommencer, rien n'est totalement perdu.»



Au cœur de notre nouvel environnement sanitaire et social :

L'AGENCE REGIONALE DE SANTE : A.R.S.

C'est l'enfant préféré de la loi "Hôpital, patient, santé et territoire" (HPST), issue en juillet 2009 de la refonte des services de l'Etat ; l'agence constitue le support central du « **Plan stratégique régional** » qui fixe les orientations et les objectifs de santé dans chaque région.

Trois questions pour tout savoir ... sans être sûr de tout comprendre :

QUOI - QUI - COMMENT ? ??

➤ **QUOI : LE PROJET REGIONAL DE SANTE P.R.S.**

Il doit définir un certain nombre de schémas :

1. **Le schéma régional de prévention (SRP)** avec, notamment, le programme d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies.
2. **Le schéma régional d'organisation des soins (SROS)** avec, notamment, le programme de développement de la télémédecine.
3. **Le schéma régional d'organisation sociale et médico-sociale (SROSMS)** avec, notamment le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie

➤ **QUI : LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE C.R.S.A.**

C'est, depuis le 1^{er} juillet 2010, le Parlement de la « démocratie sanitaire » au niveau régional. Il fonctionne comme une usine à gaz, avec une **Commission permanente**, une **Commission plénière** et des **Commissions spécialisées** où les usagers sont représentés au milieu de tas de gens.

➤ **COMMENT : LES STRUCTURES DE CONCERTATION**

Pour faire fonctionner le système, 3 moteurs essentiels :

1- La conférence de territoires issue du décret du 31 mars 2010 : elle siège dans les territoires de santé tels que définis dans chaque Région et, avec l'ensemble des acteurs du système de santé, fait des propositions pour la mise en œuvre du P.R.S.

Les militants de la FGR peuvent s'y glisser par le biais du CODERPA en qualité de représentants d'organisme oeuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention et en faveur de l'environnement ou de la lutte contre la précarité.

2- Les commissions de coordination des politiques publiques destinées à favoriser la complémentarité des actions menées par l'A.R.S. et les autres acteurs.

3- Les commissions de sélection d'appels à projet social et médico-social qui siègent aux côtés des décideurs réels (Préfet de région, Président du Conseil Régional ou Départemental, Président du C.R.S.A.). Ces deux dernières séries de commissions ouvrent de larges possibilités de participation à tous ceux et celles qui pratiquent une quelconque action sociale sur le terrain.

AUTRE : AG DU CLR LE 31 MARS

Un prochain bulletin avec toutes les infos pratiques vous parviendra très prochainement.

Les attestations pour déduction fiscale de votre cotisation au CLR vous seront envoyées plus tard à une date précédant bien évidemment le dépôt des déclarations qui est beaucoup plus tardif qu'auparavant.

COMITE NATIONAL des RETRAITES et PERSONNES AGEES.

Nous remercions notre camarade Bernard BASSOT qui représente la FGR-FP au CNRPA dans la commission ressources de nous avoir envoyé ce compte-rendu du comité plénier du 6 décembre 2010.

La commission, dans ses deux premières réunions, a étudié les incidences des lois de financement de la Sécurité Sociale et de Finances pour 2011. Cette dernière n'étant pas définitivement adoptée, des mesures citées sont encore conditionnelles. Certains des éléments retenus dans ce rapport ne concernent pas spécifiquement les retraités et personnes âgées. Les retraités sont insérés dans l'ensemble de la société et il convient de ne pas opposer des catégories à d'autres.

Assurance Maladie, mutuelles et assurances complémentaires santé :

L'Objectif National de Dépenses de l'Assurance Maladie (ONDAM) a été fixé à 167.1 Mds d'€, soit une progression en 2011 de 2.9 %, équivalant à 4.7 Mds d'€. Il s'agit d'un objectif ambitieux, donc difficile, qui nécessite de trouver 2.4 Mds d'€ d'économies.

Pour ce faire, la CNAM a programmé un certain nombre de mesures parmi lesquelles :

- Baisse du remboursement des vignettes bleues : 30% au lieu de 35%.
- Remboursement à 60 % au lieu de 65 % de certains dispositifs médicaux.
- Relèvement du seuil du TM à l'hôpital : 20% en dessous de 120€ au lieu de 91, soit une diminution de la prise en charge pour les actes de 91 à 120 €

Cela représente 340 millions d'euros de transfert sur les malades, directement ou à travers leurs complémentaires santé. S'il s'avérait, au cours de l'année, un risque de dépassement de l'ONDAM, d'autres mesures restrictives pourraient être mises en place. Déjà, le remboursement des soins de ville hors ALD n'est plus que de 55% en moyenne. Pourtant d'autres recettes pourraient être mobilisées. Ainsi, la fraction du droit de consommation sur les tabacs transférée à la CNAM passe de 38.81 % à 42.05 %. Mais, les taxes sur la vente du tabac dépasseraient les 10 Mds d'euros, sans compter 3 Mds de TVA.

Pour les Mutuelles, la taxe nouvelle de 3.5 % sur les contrats solidaires et le report des déremboursements de l'AM provoqueront une hausse des cotisations. De plus, il est à craindre que, dans l'avenir, cette nouvelle taxe soit augmentée à 7 % pour l'aligner sur celle des assurances.

Etablissements (ONDAM médico-social) : La contribution, gérée par la CNSA, de l'assurance maladie aux dépenses en établissements et services pour personnes âgées est portée de 7.2 Mds d'€ en 2010 à 7.6 Mds d'€ en 2011.

Impôts : La demi-part supplémentaire pour avoir élevé au moins un enfant a été mise en extinction en 2009 sur 3 ans. La loi de finances pour 2011 pourrait prolonger le dispositif de 2 ans.

Des exonérations de taxes sur les sociétés d'HLM pourraient être supprimées ce qui entraînerait des hausses de loyers. La part départementale des taxes foncières est, une nouvelle fois, annoncée en hausse, parfois conséquente, due à l'affaiblissement des ressources et à l'augmentation des charges des départements.

L'injustice commise à l'égard des retraités par la loi de finances pour 2009 n'est toujours pas levée : les actifs non imposables qui utilisent des services à la personne bénéficient d'un crédit d'impôt, mais celui-ci n'est pas accordé aux retraités non imposables.

Aides personnelles : Le plafond de ressources pour l'aide à l'acquisition d'une assurance complémentaire de santé sera revalorisé en 2 ans de 10 points au delà du plafond de ressources de la CMU. (Mais les taxes nouvelles en auront renchéri le coût) La date d'ouverture des droits aux aides personnelles au logement est fixée à la date du dépôt du dossier (suppression de la rétroactivité de 3 mois).

Charges diverses : Les dépenses d'énergie sont en hausse régulière. EDF annonce des tarifs en hausse de 3% au 01.01.11. Le gaz augmenterait au 1^{er} avril 2011. Les entreprises répercutent mécaniquement les hausses de leurs prix de revient et de leurs impôts sur les prix de vente.

Aide à domicile : 21 % des cas de sous-consommation des plans d'actions personnalisés notifiés par la CNAV sont motivés par une cause économique : reste à charge jugé trop élevé. La suppression de l'exonération de charges sociales en matière de services à la personne risque de mettre en péril bon nombre d'associations ou d'entraîner des restes à charges pour les bénéficiaires. L'abattement forfaitaire de 15 % sur les cotisations patronales dues par les ménages déclarant leur employé au salaire réel serait supprimé, ce qui renchérirait le coût et aurait sans doute une incidence sur le chômage de cette catégorie de salariés. Mais il faut remarquer que le crédit d'impôt pour emploi salarié à domicile profite surtout aux plus aisés.

LES DIX STRATEGIES DE MANIPULATION DE MASSES

Noam Chomsky

Le linguiste nord-américain Noam Chomsky a élaboré une liste des «Dix Stratégies de manipulation» à travers les média. Nous la reproduisons ici. Elle détaille l'éventail, depuis la stratégie de la distraction, en passant par la stratégie de la dégradation jusqu'à maintenir le public dans l'ignorance et la médiocrité.

1/ La stratégie de la distraction

Élément primordial du contrôle social, la stratégie de la diversion consiste à détourner l'attention du public des problèmes importants et des mutations décidées par les élites politiques et économiques, grâce à un déluge continu de distractions et d'informations insignifiantes. La stratégie de la diversion est également indispensable pour empêcher le public de s'intéresser aux connaissances essentielles, dans les domaines de la science, de l'économie, de la psychologie, de la neurobiologie, et de la cybernétique. *«Garder l'attention du public distraite, loin des véritables problèmes sociaux, captivée par des sujets sans importance réelle. Garder le public occupé, occupé, occupé, sans aucun temps pour penser; de retour à la ferme avec les autres animaux.»* Extrait de «Armes silencieuses pour guerres tranquilles».

2/ Créer des problèmes, puis offrir des solutions

Cette méthode est aussi appelée «problème-réaction-solution». On crée d'abord un problème, une «situation» prévue pour susciter une certaine réaction du public, afin que celui-ci soit lui-même demandeur des mesures qu'on souhaite lui faire accepter. Par exemple: laisser se développer la violence urbaine, ou organiser des attentats sanglants, afin que le public soit demandeur de lois sécuritaires au détriment de la liberté. Ou encore : créer une crise économique pour faire accepter comme un mal nécessaire le recul des droits sociaux et le démantèlement des services publics.

3/ La stratégie de la dégradation

Pour faire accepter une mesure inacceptable, il suffit de l'appliquer progressivement, en «dégradé», sur une durée de 10 ans. C'est de cette façon que des conditions socio-économiques radicalement nouvelles (néolibéralisme) ont été imposées durant les années 1980 à 1990. Chômage massif, précarité, flexibilité, délocalisations, salaires n'assurant plus un revenu décent, autant de changements qui auraient provoqué une révolution s'ils avaient été appliqués brutalement.

4/ La stratégie du différé

Une autre façon de faire accepter une décision impopulaire est de la présenter comme «douloureuse mais nécessaire», en obtenant l'accord du public dans le présent pour une application dans le futur. Il est toujours plus facile d'accepter un sacrifice futur qu'un sacrifice immédiat. D'abord parce que l'effort n'est pas à fournir tout de suite. Ensuite parce que le public a toujours tendance à espérer naïvement que «tout ira mieux demain» et que le sacrifice demandé pourra être évité. Enfin, cela laisse du temps au public pour s'habituer à l'idée du changement et l'accepter avec résignation lorsque le moment sera venu.

5/ S'adresser au public comme à des enfants en bas-âge

La plupart des publicités destinées au grand-public utilisent un discours, des arguments, des personnages, et un ton particulièrement infantilisant, souvent proche du débilisant, comme si le spectateur était un enfant en bas-âge ou un handicapé mental. Plus on cherchera à tromper le spectateur, plus on adoptera un ton infantilisant. Pourquoi ? *«Si on s'adresse à une personne comme si elle était âgée de 12 ans, alors, en raison de la suggestibilité, elle aura, avec une certaine probabilité, une réponse ou une réaction aussi dénuée de sens critique que celle d'une personne de 12 ans.»* Extrait de «Armes silencieuses pour guerres tranquilles»

6/ Faire appel à l'émotionnel plutôt qu'à la réflexion

Faire appel à l'émotionnel est une technique classique pour court-circuiter l'analyse rationnelle, et donc le sens critique des individus. De plus, l'utilisation du registre émotionnel permet d'ouvrir la porte d'accès à l'inconscient pour y implanter des idées, des désirs, des peurs, des pulsions, ou des comportements...

7/ Maintenir le public dans l'ignorance et la bêtise

Faire en sorte que le public soit incapable de comprendre les technologies et les méthodes utilisées pour son contrôle et son esclavage. *«La qualité de l'éducation donnée aux classes inférieures doit être la plus pauvre, de telle sorte que le fossé de l'ignorance qui isole les classes inférieures des classes supérieures soit et demeure incompréhensible par les classes inférieures.»* Extrait de «Armes silencieuses pour guerres tranquilles»

8/ Encourager le public à se complaire dans la médiocrité

Encourager le public à trouver «cool» le fait d'être bête, vulgaire, et inculte...

9/ Remplacer la révolte par la culpabilité

Faire croire à l'individu qu'il est seul responsable de son malheur, à cause de l'insuffisance de son intelligence, de ses capacités, ou de ses efforts. Ainsi, au lieu de se révolter contre le système économique, l'individu s'auto-dévalue et culpabilise, ce qui engendre un état dépressif dont l'un des effets est l'inhibition de l'action. Et sans action, pas de révolution !...

10/ Connaître les individus mieux qu'ils ne se connaissent eux-mêmes

Au cours des 50 dernières années, les progrès fulgurants de la science ont creusé un fossé croissant entre les connaissances du public et celles détenues et utilisées par les élites dirigeantes. Grâce à la biologie, la neurobiologie, et la psychologie appliquée, le «système» est parvenu à une connaissance avancée de l'être humain, à la fois physiquement et psychologiquement. Le système en est arrivé à mieux connaître l'individu moyen que celui-ci ne se connaît lui-même. Cela signifie que dans la majorité des cas, le système détient un plus grand contrôle et un plus grand pouvoir sur les individus que les individus eux-mêmes.